# Édito/*Octobre 2020*

Chères consœurs, chers confrères,

Le temps des choix est venu…

A un moment où la pandémie menace notre territoire, l’actualité, et son lot de bonnes et mauvaises nouvelles, poursuit sa course folle.

*Avec d’un côté, les révélations de la presse qui dénoncent, à juste titre, les malversations d’infirmiers indélicats qui n’hésitent pas à s’affranchir des «principes de moralité, de probité, de loyauté et d’humanité indispensables à l’exercice de la profession» (Art. R 4312-4 du CSP).*

Cette poignée d’infirmiers, dont la CGSS n’ignore rien de l’activité frauduleuse qui perdure depuis tant d’années, tombe non seulement sous le coup de la règlementation : «*sont interdits toute fraude, tout abus de cotation ou indication inexacte portant sur les actes effectués*» selon l’article R. 4312-81 du CSP, mais de surcroît, ternissent durablement l’image de toute une profession. Que la fraude soit d’ordre financier, comme rappelé à l’instant, ou déontologique, comme l’atteinte au libre choix du patient, article R. 4312-74 du CSP « *l’infirmier respecte le droit que possède toute personne de choisir librement son infirmier* », des poursuites doivent être engagées sans délai.

*Et de l’autre côté, les infirmiers libéraux se mobilisent comme jamais ils ne l’avaient fait auparavant.*

Partout où ils ont été sollicités, interpellés, ils ont répondu présent allant même jusqu’à, de leur propre initiative, s’organiser sur le terrain pour prendre en charge les patients Covid, se coordonner avec d’autres professionnels de santé, s’improviser gestionnaires de dons et se rassembler pour créer les outils nécessaires pour informer, protéger, éduquer et soigner.

Le temps des choix est venu…

Car exercer en libéral, c’est un choix de vie et c’est en accepter les contraintes : horaires interminables et décousus, pénibilité, difficultés d’accès, insalubrité des logements, précarité de la population, quasi-absence de coordination ville-hôpital, isolement, dénigrement et sentiment d’abandon, voire de mépris des instances face aux demandes, parfois bien légitimes. Mais, exercer en libéral, c’est aussi et surtout choisir son mode d’exercice, mesurer combien la confiance acquise auprès des patients, la solidarité avec les autres professionnels de santé, l’action, l’engagement dans un projet, l’éducation, la proximité, l’adaptabilité aux situations complexes et la réactivité dans un contexte inédit de crise sanitaire, façonne une personnalité, forge la pratique et mène à l’expertise.

L’URPS Infirmiers, qui a notamment pour mission d’organiser l’exercice libéral, n’a pas l’intention de laisser quelques individus mercantiles et sans scrupules, au prétexte qu’ils se sentent au-dessus des lois, de la déontologie et de la bonne confraternité, penser davantage à leur compte en banque, plutôt qu’à leur mission de santé publique et à l’engagement que nous devons tous au patient. Mais l’URPS infirmiers ne pourra pas remplir sa mission seule. Elle a besoin, non seulement de l’engagement de l’Ordre infirmier, dont c’est une des missions fondamentales, mais également de l’ensemble des infirmiers libéraux qui doivent rejeter, condamner et se détourner de ces comportements délictueux et de leurs auteurs.

Nombreux sont ceux qui pensent qu’un ordre infirmier, qui remplirait correctement sa mission, suffirait à lui seul à contraindre les réfractaires à rentrer dans le rang ; ça n’est pas faux. Pour autant, nous ne devons pas oublier que l’Ordre Infirmier, c’est chacun et chacune d’entre nous. Et pour bien comprendre les difficultés des libéraux et la spécificité de leur exercice, les infirmiers libéraux doivent, s’ils veulent être entendus et considérés, s’engager.

*En cette période d’élection des conseillers ordinaux, je ne peux que vous inciter à voter et à soutenir des candidats qui sauront porter les valeurs et les préoccupations des libéraux pour amener ainsi l’Ordre infirmier à se saisir pleinement de ses missions, au service de la profession.*

A l’heure à laquelle j’écris ces quelques lignes, force est de constater que les prévisions alarmistes qui voient la crise s’amplifier ne prêtent pas à l’optimisme. Et pourtant, loin de se replier, d’encaisser les articles de presse à charge, les amalgames, les défaillances et l’insuffisance de l’Ordre infirmier de notre département, les infirmiers libéraux se mobilisent et s’engagent résolument dans l’exercice coordonné autour du patient.

*Comme nous l’avons vu, les initiatives ne manquent pas. La dernière en date, c’est la* [*coordination médecins/infirmiers libéraux, pour une prise en charge optimale d’un patient Covid+ à domicile*](https://urpsinfirmiers-oi.fr/2020/10/03/visioconference-suivi-a-domicile-patient-covid-19/)*.*

Son objectif est triple : permettre au médecin de suivre son patient grâce à l‘intervention de l’IDEL à domicile, surveiller et prévenir l’apparition des risques, diminuer le temps d’hospitalisation. Deux visioconférences sont organisées conjointement par l’URPS Médecins et l’URPS Infirmiers. Elles seront l’occasion de présenter ce projet de coordination, qui doit pouvoir débuter dans les prochains jours, afin de soutenir les efforts des soignants hospitaliers qui s’organisent et tentent de palier un éventuel engorgement des lits d’hospitalisation et de réanimation.

Mais la mobilisation ne s’arrête pas là. Les infirmiers, sur le terrain, s’investissent sur les CAD (Centre ambulatoire de consultation et de dépistage) mis en place dans six communes, avec le soutien logistique et financier des municipalités et de l’ARS. Accolées à ces CAD, des tournées dédiées s’organisent et je veux saluer la première tournée dédiée qui, à St Pierre, s’est inscrite dans une démarche respectueuse de la déontologie, en signant la charte éthique et déontologique, proposée par l’URPS Infirmiers, soutenue par l’ARS et l’Ordre Infirmier en avril dernier.

*Au-delà de cette mobilisation historique, l’URPS Infirmiers poursuit sa mission d’organisation de l’exercice libéral, en proposant une expérimentation inédite à La Réunion qui permettra, à terme, grâce à l’expertise des infirmiers libéraux,* [*d’assurer la continuité des soins au sein des EHPAD, d’éviter l’hospitalisation de nos gramounes et de contribuer à une meilleure coordination entre les établissements de santé et le libéral*](https://urpsinfirmiers-oi.fr/2020/09/24/astreintes-de-nuit-en-ehpad/)*.*

L’URPS Infirmiers a fait le choix de soutenir résolument toute initiative qui vise à améliorer la qualité des soins et le parcours du patient ainsi que la défense des valeurs de probité, de loyauté et d’humanité.

Forts de ces choix , nous devenons des acteurs, engagés et combatifs pour la santé de la population, en général, et de nos patients, en particulier.

Alors, oui, nous défendons le droit intangible du patient à choisir son professionnel de santé, oui, nous condamnons et nous combattons le compérage, sous toutes ses formes et le détournement de patientèle qu’il soit d’origine hospitalière ou confraternelle, oui nous soutenons une coordination étroite, sécurisée, formalisée et loyale avec les autres professionnels de santé comme le proposent les projets de CPTS qui donneront, dans un premier temps, aux infirmiers de l’Ouest, du Sud sauvage et de l’Est de La Réunion, une occasion unique de s’inscrire dans le premier recours et de proposer, ensemble, un parcours sécurisé aux patients. Et oui, nous démontrons, si besoin en était encore, que les infirmiers demeurent des professionnels de santé bienveillants, attentifs et solidaires, des soignants de proximité et les garants des valeurs qui fondent notre profession : humanité, probité et loyauté.

Alain Duval,

*Président*